



SCIC par actions simplifiée à
capital variable
15 allée des Gibessières
78580 Bazemont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025 **Salle Dumay, Feucherolles**

PROCES-VERBAL

Rappel de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

- Désignation du président de séance, du secrétaire et de deux scrutateurs
- Vérification du quorum et émargement de la feuille de présence

2. 1^{ère} Résolution : Rapport moral et d'activité 2023/2024

- Présentation par le Président du Conseil Coopératif
- Discussion et approbation du Rapport moral et d'activité

3. 2^{ème} Résolution : Rapport financier de l'exercice 2024

- Présentation des comptes annuels
- Vote sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat

4. 3^{ème} Résolution : Emission d'un emprunt en compte courant d'associé

- Proposition d'émettre un emprunt en compte courant d'associé d'un montant de 60 000 €
- Taux d'intérêt de 3 % par an
- Remboursement du capital au bout de 12 ans (in fine)
- Vote sur la résolution

5. 4^{ème} Résolution : Envoi des convocations à l'Assemblée Générale 2026

- Proposition d'adopter l'envoi des convocations par courrier électronique
- Vote sur la résolution

6. Projets et perspectives 2025-2026

- Développement des activités et axes stratégiques
- Discussion

7. Questions diverses

8. Clôture de l'Assemblée Générale



SCIC par actions simplifiée à
capital variable
15 allée des Gibessières
78580 Bazemont

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de GALLYWATT du 26 JUIN 2025

1. Ouverture, présences et quorum, désignations,

L'assemblée est ouverte à 20H en la salle Raymond Dumay à Feucherolles.

Une feuille de présence est élargée.

Treize personnes sont présentes, représentant 14 sociétaires de GallyWatt, Bruno JAVARY représentant lui-même et la personne morale LVDD. Huit personnes ont donné procuration au Président ou à d'autres sociétaires présents qui élargent pour elles. Quatre sociétaires ont envoyé un vote par correspondance sur les 4 résolutions à l'ordre du jour.

Au total, **26 sociétaires sont votants pour l'Assemblée Générale, sur 37 sociétaires** qui, à jour de leurs obligations le 16^e jour avant l'AG, ont été convoqués (Statuts Article 28). Le quorum fixé au cinquième des sociétaires est largement atteint (Article 29).

L'assemblée approuve la désignation de Pierre Berger comme Président de l'Assemblée, Philippe Cambier comme secrétaire, Micha Ackermann et Bruno Javary comme scrutateurs.

2. Présentation du rapport d'activité ou rapport moral de GallyWatt

La présentation est faite par le Président de l'AG, complétée par le Président de GallyWatt et d'autres interventions. Voir le rapport moral en annexe de la convocation.

Dès 2023, les membres du bureau et d'autres sociétaires ont à divers moments engagé des discussions et des analyses pour des projets d'installation de panneaux photovoltaïques (PV) sur des bâtiments agricoles et communaux. Ont été évoqués les projets avec la Ferme Moignier, la Ferme des Beurreries, les Vergers de la Haye, la municipalité de Crespières....

Plusieurs étapes et difficultés ont été franchies depuis la création de la coopérative, qui ont pour le moment consolidé un seul projet, celui de la Ferme Moignier à St-Nom-la-Bretèche (voir rapport moral) :

- pré-étude de faisabilité technico-économique, subventionnée à 80% par la Région IDF et dont les résultats sont positifs. La subvention avait été obtenue en 2023 par « GallyWatt » qui n'était alors qu'un groupe de travail de l'association LVDD ;
- plusieurs démarches administratives accomplies ;
- assurances contractées auprès de la MAIF ;
- rédaction, négociation et signature du bail de location des toits de M. Moignier pour 20 ans ;
- rédaction de l'appel d'offres pour l'installation des PV, analyse et conservation de deux devis ;
- demande de subvention pour les travaux auprès de la Région Ile-de-France ;
- préparation d'un plan d'affaires incluant tous les paramètres économiques connus ;
- discussions avec le Crédit Agricole qui se montre en faveur d'accompagner le projet ;
- identification de clients pour une opération d'Autoconsommation Collective (ACC) ;
- devis de raccordement au réseau demandé plusieurs fois à ENEDIS, le dernier étant valable jusqu'au 15 Aout.



SCIC par actions simplifiée à
capital variable
15 allée des Gibessières
78580 Bazemont

Discussion autour de cette question du raccordement, notamment des délais de réalisation par ENEDIS, initialement de 16 semaines et maintenant de 16 mois! après acceptation du devis et versement de 30% d'acompte. Les contacts avec Enedis sont devenus un peu plus aisés ces derniers temps, avec un interlocuteur privilégié. Mais l'incertitude reste forte sur les délais, et pèse sur la décision de procéder ou non à des versements importants avant le 15 août, date limite de validité du devis : acompte d'environ 6000 € et caution de 10000 € pour la demande d'un responsable d'équilibre et acheteur du surplus de production.

Autres discussions et partage d'informations sur le choix de PV autres que 100% chinois : le suivi des prix ne pousse pas dans ce sens. Et à propos de sollicitations récentes (2025) par des municipalités du sud du territoire : Trappes, Plaisir, Guyancourt.

La discussion étant close, on passe au vote de la 1^{re} résolution :

26 personnes présentes ou sociétaires représentés ou ayant voté par correspondance votent FAVORABLE. Le rapport moral 2023-2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du rapport financier pour l'exercice 2023-2024

Voir le rapport financier en Annexe de la convocation.

Le rapport est présenté par Guillaume Péronnet.

Une des deux principales dépenses correspond au coût de l'étude de faisabilité du projet Moignier, qui, après déduction de la subvention de la Région reversée par LVDD, s'élève à 1464 €.

La seconde dépense importante concerne le site web et d'autres outils de communication (kakemono etc.), dont les coûts totalisent 4 666,86 € TTC.

Comme nous n'avons pas de recettes autres que la subvention, pas d'activité commerciale, l'exercice est largement déficitaire, de -7 172,95 €.

Il n'y a pas lieu de discuter de l'affectation du résultat.

2^{ème} résolution : le rapport financier est approuvé à l'unanimité des 26 votants.

4. Emission d'un emprunt en Compte Courant d'Associé

Présentation par Guillaume Péronnet et d'autres intervenants.

Il a déjà été évoqué le changement assez radical des possibilités de financement de nos projets depuis Janvier 2025. La possibilité de subvention par la Région de 50% des travaux d'installation de PV a disparu. La Région a suspendu ses soutiens aux énergies renouvelables jusqu'à nouvel ordre. Nous n'avons pas trouvé d'autres possibilités de subvention publique, l'ADEME par exemple réservant dans ce domaine ses aides aux réseaux de chaleur.

Par ailleurs, l'évolution des tarifs de l'électricité et des plages horaires à tarif réduit (heures creuses : déplacement à venir vers le milieu de journée), durcit la concurrence pour des sociétés comme GallyWatt qui recherche des consommateurs durant l'été et en journée. Le tarif de rachat du surplus, l'électricité injecté et non vendu aux sociétaires de la boucle d'ACC, a aussi tendance à baisser, même avec l'obligation d'achat par EDF, qui est encore en vigueur, mais pour combien de temps ?

Entre perte de subvention pour l'investissement initial et baisse du tarif de vente de notre électricité, le plan d'affaire praticable, bénéficiaire, est beaucoup plus tendu que les premiers élaborés en 2024. Il repose maintenant sur la possibilité d'un emprunt de l'ordre de 20% de



SCIC par actions simplifiée à
capital variable
15 allée des Gibessières
78580 Bazemont

l'investissement auprès de créanciers favorables au projet. La banque prêtant le reste ne le fera qu'à condition d'un apport propre substantiel par GallyWatt.

Le conseil a déjà sondé les sociétaires, et récemment une liste de contacts potentiellement intéressés, en vue d'un emprunt réservé aux sociétaires de GallyWatt, emprunt en CCA (voir Annexe 3 de la convocation). A ce jour, environ 15 personnes ont estimé leurs participations, totalisant environ 25 000 €.

Même si cette somme augmente un peu dans les mois à venir, il faut trouver d'autres ressources pour approcher 60 000 €.

Discussion sur les possibilités de crowdfunding, recours à Energie Partagée, pressions des collectivités locales qui sans prêter pourraient devenir sociétaire en versant le minimum de 10 parts, ou davantage (20, 50 parts...). D'autres listes après celle des contacts récoltés par GallyWatt lors de divers événements pourraient être sondées, avec l'accord d'associations comme LVDD, LCVT, APPV ??

La 3^e résolution est mise au vote.

24 votants sont FAVORABLES.

2 votants par correspondance se sont ABSTENUS.

AUCUN vote contre.

L'émission d'un emprunt en CCA par GallyWatt est approuvée.

5. Envoi des convocations à l'Assemblée Générale de 2026 par E-mail

Extrait des statuts de GallyWatt : « La convocation électronique (à une AG) est subordonnée à l'accord préalable personnel de chaque sociétaire et à la communication de son adresse électronique. Il est possible de revenir à tout moment sur cet accord en informant le Conseil. »

Les 26 votants approuvent la résolution d'envoyer la convocation à la prochaine Assemblée Générale par courrier électronique.

6. Projets et perspectives – Questions diverses

Les projets et perspectives ont été abordés et débattus durant les points précédents. Aucune nouvelle question n'étant soulevée, l'Assemblée générale ordinaire de GallyWatt est close.

Signatures du bureau de l'Assemblée :

Le Président Pierre Berger

Le secrétaire Philippe Cambier

Signé par :

Pierre BERGER

A4E8EE3A72F14C7...

Les scrutateurs

Micha Ackermann

Signé par :

Philippe CAMBIER

442F64B9F690411...

Bruno Javary

Signé par :

Micha ACKERMANN

E26C425835EA4C8...

DocuSigned by :

Bj

3338E58B11104E3...